

**PLAN D'ACTION NATIONAL
POUR L'ENFANT**

**SECTION
ENFANTS EN CIRCONSTANCES
DIFFICILES**

Juillet 1994

REPUBLIQUE DU SENEGAL

FICHE SYNOPTIQUE

Les années 70 ont été marquées par un contexte international très difficile avec l'exacerbation des problèmes économiques. L'Afrique demeure frappée de plein fouet par une crise économique aggravée par la sécheresse, les guerres, la misère ainsi que des habitudes et comportements parfois discutables. Récession économique, détérioration des termes de l'échange, lourd fardeau de la dette, exigences anti-sociales des programmes d'ajustement structurel, déficit chronique des services sociaux de base, maladie, dégradation des éco-systèmes, explosion démographique, dévaluation, pauvreté croissante sont devenus des mots clé dans le "vocabulaire" qui permet au monde de spécifier l'Afrique.

Rapporté au contexte sénégalais cette dure réalité se traduit par la conjonction de divers facteurs dont : un taux de croissance démographique de 2,9% allié à la stagnation du taux de scolarisation qui laisse 40% des enfants en âge d'aller à l'école en dehors de ce circuit ; l'exclusion précoce d'un grand nombre d'enfants du système éducatif étatisé sous-tend le gonflement des effectifs des daaras et nourrit la mendicité et le travail des enfants.

82 % de femmes de plus de 15 ans sont analphabètes et manquent de formation spécifique pour répondre à leurs besoins. Ce sont celles-là qui fournissent à la nation des jeunes domestiques surexploités. Aussi, le développement de la pauvreté tant en milieu rural qu'urbain et la sécheresse chronique aggravent l'exode massif des ruraux vers la capitale.

Les enfants et leurs mères qui sont réputés être les couches les plus vulnérables de la société sont bien évidemment les principales victimes de cette situation. Parmi eux on dénombre de plus en plus d'"ENFANTS EN CIRCONSTANCES PARTICULIEREMENT DIFFICILES" (ECPD) dont l'urgence et la gravité des conditions d'existence n'ont pas tardé de faire émerger un élan humaniste en leur faveur et de susciter la mobilisation soutenue de la communauté internationale.

Cette section du PANE concerne spécialement ceux-là dont l'enfance est sacrifiée par la mendicité, l'exploitation, l'abandon, les mauvais traitements, l'incurie, les catastrophes naturelles et les conflits des adultes. Elle vise tous les enfants dépouillés des joies de l'enfance dont les droits inaliénables et les besoins fondamentaux sont bafoués.

Enfants mendiants, enfants travailleurs, enfants de la rue, enfants déplacés, enfants maltraités et exploités, orphelins, enfants handicapés, enfants victimes du Sida, de la prostitution, de la drogue, de la délinquance, enfants vivant en institution sont au centre de la problématique du plan d'action sectoriel sur les ECPD qui sont actuellement estimés à quelque 300.000 sénégalais.

Au Sénégal, les enfants déshérités ont occupé une place centrale dans les analyses des situations de l'enfance avant même

l'irruption du concept d'ECPD sur la scène internationale. Jusqu'en 1988, l'état sénégalais a développé une politique d'assistance à l'enfance qui ciblait essentiellement les enfants les plus vulnérables à travers les actions de la DAS jumelées avec la mise en place d'un cadre de protection juridique et des institutions spécialisées de la DESPS.

Depuis 1988, sous l'autorité du MDS puis du MFEF ainsi que du MSPAS et du METFP, la préoccupation de l'Etat pour les enfants est restée constante. Aussi, conformément aux recommandations des documents de référence adoptés au niveau international et leur appropriation au **ENDFIELD** plan national, plusieurs études et de multiples actions ont été entreprises par le gouvernement et ses partenaires.

Le Plan d'Action de 1991 assumait déjà la gravité des problèmes auxquels sont confrontés les enfants du Sénégal tant sur le plan de la Santé, de l'éducation que de l'accès à l'Eau potable et dessine les contours d'un **cadre global pour les mesures spécifiques qui doivent être prises en faveur des Enfants en Circonstances Particulièrement Difficiles.**

Le but du présent plan d'action sectoriel est de **s'attaquer aux symptômes ainsi qu'aux causes fondamentales des situations qui poussent un nombre croissant d'enfants à vivre dans des circonstances particulièrement difficiles** et entravent l'application des textes de base nationaux et internationaux formulés en leur faveur.

Il couvre une durée de 10 ans allant de Juillet 1991 à l'an 2000 et tend à couvrir l'ensemble du territoire national. Les programmes "ECPD" et "Plaidoyer" soutenus par l'UNICEF ainsi que le "Programme Familles démunies" du MFEF sont déjà en cours d'exécution et d'autres programmes seront mises en oeuvre dès que possible.

Les priorités pour la décennie sont formulés à travers les objectifs généraux assignés au plan d'action sectoriel pour les ECPD. Ils se présentent de façon suivante :

- 1 - Améliorer la connaissance quantitative et qualitative, les conditions d'existence, la position sociale, la protection et l'accès aux services de base (éducation, formation professionnelle et les services sanitaires) des ECPD ;
- 2 - Promouvoir une reconversion des mentalités et un changement d'attitude des populations à l'égard des ECPD par la promotion d'une politique de mobilisation sociale pertinente et de l'implication effective des ECPD dans le processus de réinsertion et de défense de leurs droits ;
- 3 - Agir efficacement sur les causes sous-jacentes de la massification du phénomène tant au niveau des structures de base de la société (famille, quartier, villages..) que des faits de société (exode rural, pauvreté, guettotisation..) afin prévenir, stabiliser puis de réduire le nombre d'ECPD.

L'exécution du plan d'action sectoriel en faveur des ECPD requiert, des ressources humaines, des équipements, des locaux et une enveloppe financière.

* **Ressources financières :**

Le Volume global de financement de ce secteur était estimé à 2.9361.000 de FCFA en 1991. Or, plusieurs activités ont été réalisées depuis 1991 notamment dans le cadre des programmes du programme ECPD de l'UNICEF qui compte sur un budget de 2.910.000 \$ soit environ 1.500.000 de F CFA.

Le budget nécessaire aux activités planifiées entre fin 1994 et l'an 2000 est estimé à 1.701.000.000 FCFA. Les futurs programmes relatifs aux autres catégories d'ECPD ne sont pas inclus dans ce budget. Le détail des informations est donnée à la partie relative au budget.

* **Ressources matérielles et techniques**

Les ressources matérielles et techniques prévues dans le plan d'action sectoriel sont multiformes. Elles comprennent les vivres disponibles dans les daaras et institutions destinées aux ECPD, les médicaments mis en place dans les institutions et postes de santé, les équipements divers, le matériel didactique pour la formation ainsi que les compétences techniques des différents acteurs.

* **Ressources humaines :**

Les ressources humaines englobent l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat impliqués dans sa mise en oeuvre, les ressources recrutées par les différentes institutions dans le cadre des programmes spécifiques et les consultants qui interviendront ponctuellement dans le cadre des études. Les Ministères et partenaires engagés dans le plan décideront de la pertinence de mobiliser des ressources additives.

LEXIQUE DES ABREVIATIONS

AEMO:	Action Educative en Milieu Ouvert
BIT:	Bureau International du Travail
BREDA:	Bureau Régional pour l'Education et le Développement en Afrique
CAS:	Centre d'Adaptation Sociale
CECI:	Centre d'Etude et de Coopération International
CPS:	Centre de Protection Sociale
CP:	Centre Polyvalents
CPRS:	Centre de Promotion et de Réinsertion Sociale
CS:	Centre de sauvegarde
Ctés:	Communautés
Ctants:	Consultants
DAS:	Direction de l'Action Sociale
DESPS	Direction de l'Education Surveille et de la protection sociale
DEI:	Défense des Enfants-International
ECPD:	Enfants vivant dans des Circonstances Particulièrement Difficiles
ENAES:	Ecole Nationale d'Administration Economique et Sociale
ENDA:	Environnement et Développement Africain
FNUAP:	Fond des Nations Unies pour les Activités en Matière de Population
GPF:	Groupement de Promotion Féminine
IEC:	Information Education Communication
IR:	Inspection Régionale
MDS:	Ministère du Développement Social
MEN:	Ministère de l'Education Nationale
MFEF:	Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la famille
METFP:	Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Formation Professionnelle
MSPAS:	Ministère de la Santé et de l'Action sociale
ONG:	Organisation Non gouvernementale
OUA:	Organisation de l'Unité Africaine
PANE:	Plan d'Action National en faveur des Enfants
PE:	Parlement des Enfants
UCAD:	Université Cheikh Anta Diop

I - ELEMENTS DE CONTEXTE

I.1 - SITUATION D'ENSEMBLE

Le terme "**ENFANTS EN CIRCONSTANCES PARTICULIEREMENT DIFFICILES**" (ECPD) permet de spécifier tous ceux dont l'enfance est sacrifiée par l'exploitation, la mendicité, les mauvais traitements, l'abandon, l'incurie, les catastrophes naturelles ou les conflits des adultes. Enfants au travail, enfants mendiants, enfants de la rue, enfants victimes des conflits et des catastrophes, enfants maltraités et exploités, orphelins, enfants handicapés, enfants de migrants, enfants de détenus, enfants victimes du Sida, de la prostitution, de la drogue, de la délinquance, enfants vivant en institution etc.. sont autant de catégories d'enfants dépouillés des joies de l'enfance et dont les droits inaliénables et les besoins fondamentaux sont bafoués.

Au Sénégal, les "enfants déshérités" ont occupé une place centrale dans les analyses des situations de l'enfance avant même l'émergence du concept d'ECPD au plan international. En 1991, les rédacteurs du plan d'action national en faveur des enfants (PANE) ne disposaient que de très peu d'éléments pour caractériser les ECPD mais la situation a beaucoup évolué. Ils n'ont pas encore fait l'objet d'un recensement exhaustif mais on peut les estimer à quelques 300.000 enfants sur la base des catégories déjà quantifiés et en tenant compte des recoupements qui existent entre elles.

Conformément aux recommandations des documents de référence adoptés au niveau international et leur appropriation au plan national, plusieurs études ont été menées par le gouvernement du Sénégal avec l'appui de ses partenaires. La réflexion est relativement avancée à l'heure actuelle tant au plan de la quantification de certaines catégories qu'au niveau de l'analyse qualitative des situations.

Il semble que les garçons et les filles soient exposés à des risques à peu près similaires mais les effets des conditions de vie des ECPD sur l'existence des filles sont bien souvent plus profonds et plus durables. Une fille se remet plus difficilement des conséquences psychologiques de la prostitution ou du viol. Elle court le risque d'en porter définitivement les séquelles et d'être rejetée par la société.

*** Contexte international**

Les années 70 ont été marquées par un contexte international particulièrement difficile avec l'exacerbation des problèmes écono-miques pour beaucoup de pays. Cette situation n'a pas épargné l'Afrique, frappé de plein fouet par une crise économique aggravée par la sécheresse, les guerres, la misère ainsi que des habitudes et comportements parfois discutables. Malgré les efforts importants des autorités et certaines caractéristiques intrinsèques reconnues positives des sociétés africaines l'image que le monde a du continent noire demeure pessimiste.

Les enfants et leurs mères qui sont réputés être les couches les plus vulnérables de la société sont bien évidemment les principales victimes de cette situation. Parmi eux on dénombre de plus en plus d'ECPD dont l'urgence et la gravité de la situation n'ont pas tardé de faire émerger un élan humaniste en leur faveur et de susciter la mobilisation soutenue de la communauté internationale.

C'est ainsi que le 20 Novembre 1989, l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa quarante quatrième session a adopté à l'unanimité la **Convention relative aux droits de l'Enfant**. Le Sénégal est l'un des premiers pays à avoir ratifié cette convention entrée en vigueur depuis le 02 Septembre 1990.

Un sommet mondial pour les enfants a ensuite réuni, les 29 et 30 Septembre 1990, au Siège des Nations Unies 71 chefs d'Etat et de Gouvernement ainsi que 88 représentants officiels dont le Président de la République du Sénégal. A cette occasion, il a été adopté, la **déclaration mondiale en faveur de la Survie, de la Protection et du Développement de l'enfant et le Plan d'Action** pour sa mise en oeuvre dans les années 90.

A la suite de ces événements, le sommet de l'OUA de juin 1991 adoptait à son tour une **résolution relative à la mise en oeuvre de la décennie africaine pour la survie, le développement et la protection de l'enfant** dans laquelle on retenait la tenue d'une Conférence Internationale afin de mettre l'accent sur les besoins spécifiques et les moyens financiers nécessaires à l'Afrique pour traduire en acte les documents de référence.

La Conférence Internationale de l'OUA sur l'Assistance aux Enfants en Afrique qui s'est tenue à Dakar du 25 au 27 Novembre 1992 a été un temps fort dans l'engagement constant des peuples et des Etats d'Afrique en faveur de l'enfant. Au cours de cette conférence le Président de la République du Sénégal a affirmé que depuis le sommet de New York, **les conditions de vie des enfants africains sont restées difficiles**. Elles sont même devenues dramatiques du fait de la stagnation économique et tout indique qu'elles pourraient empirer au cours des prochaines années (...).

Le Directeur Général de l'UNICEF a quant à lui mis l'emphase sur les "initiatives enthousiastes et acharnées des pays africains" qui ont pris une part décisive dans "la révolution mondiale en faveur des enfants". Il a souligné les efforts consentis par les pays africains où depuis les indépendances la mortalité infantile a baissé de plus d'un tiers, l'espérance de vie a augmenté en moyenne de 11 ans et l'accès à l'enseignement primaire, à l'eau potable et aux soins de santé s'est amélioré.

Le document intitulé "**Le Consensus de Dakar**" qui se veut une réaffirmation individuelle et collective de l'engagement à respecter les documents de référence que sont la **convention des Nations Unies pour les droits de l'enfant, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, la déclaration et le Plan d'action du Sommet mondial pour l'Enfant**, est sans doute l'extrait majeur de la rencontre de l'OUA. Le "Consensus de

Dakar" aborde les principaux problèmes qui affectent les enfants africains et met l'accent sur ceux d'entre eux qui sont dans **des circonstances particulièrement difficile**.

Le Sénégal a aussi abrité en Janvier 1992 le **Colloque international des Maires Défenseurs de l'Enfance** ainsi que la première **Conférence des Ministres francophones chargés de l'Enfance** en Juillet 1993.

En Décembre 1993, la première opération de rachat de la Dette de l'Argentine intervenait ainsi que sa conversion pour le financement du programme **Enfant du Sénégal** qui est une première au niveau du continent africain.

Cet engagement de la communauté africaine et internationale au plus haut niveau entre dans la matérialisation de la nouvelle dynamique fondée sur l'humanisme universel en faveur de l'Enfant qui est un fait majeur de la fin du 20e siècle.

* Contexte national

Situé à l'extrême ouest de l'Afrique, la République du Sénégal couvre une superficie de 196.722 km². La population, estimée à près de 8 millions d'habitants est répartie entre les 10 régions administratives du pays avec un taux de croissance urbaine très élevé.

L'importance des jeunes est une donnée fondamentale dans la société sénégalaise où la structure de la pyramide des âges impose à chaque travailleur la charge moyenne de 8,3 enfants : 58 % de la population sont des jeunes de moins de 20 ans et 47 % ont moins de 15ans.

AU PLAN ECONOMIQUE, l'adoption successive de quatre Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) depuis 1979 et le désengagement de l'Etat sont les faits majeurs qui marquent le contexte. Les effets subséquents à cette situation ont conduit à la diminution des budgets alloués à l'éducation, la santé, la formation et tous les services de base dont chaque société a besoin pour assurer la **survie, le développement et la protection de ses enfants**.

AU PLAN SOCIOLOGIQUE, le contexte est dominé par une double dynamique de **décentralisation des pouvoirs, d'auto-organisation progressive** de la société civile et leur corollaire qui est l'émergence de **nouveaux acteurs**. Dans les zones rurales les associations villageoises et les groupements professionnels occupent une place importante dans la vie sociale. Tandis qu'en milieu urbain on assiste à une émergence au niveau des quartier d'associations diverses doublée d'une redynamisation des groupements de femmes et de jeunes, qui cherchent un arrimage dans le secteur économique.

Cette situation est **potentiellement propice** à la mobilisation sociale et à l'émergence de mécanismes de concertation populaire

en faveur des ECPD même si les mentalités des populations et les reflexes étatiques restent tributaires d'un "habitus" forgé pendant des décennies de transactions fondées sur l'interventionnisme d'un Etat Providence et l'attentisme d'une société civile dont les initiatives étaient hypothéquées par un encadrement dirigiste.

Aussi la crise des valeurs sociales et des mentalités, la faiblesse du niveau culturel, le dysfonctionnement des mécanismes d'identification communautaire, la crise de l'autorité et la relative opacité des projets de sociétés autour desquelles pourraient s'organiser les intérêts spécifiques des différents groupes sociaux sont autant de raisons qui font que la lutte contre le phénomène des ECPD reste un défi difficile à relever. (Maréma Touré et all, PNUD 1992).

Différents mécanismes institutionnels, visant à promouvoir l'enfant sénégalais ont été mis en place depuis l'indépendance. Parmi ceux-ci on cite peut-être la création en 1991 du Ministère de la Femme et l'enfant et de la Famille (MFEF) qui succède au Ministère Délégué chargé de la Condition de la Femme créé en 1990 et au Ministère du Développement Social créé en 1983. La Direction de l'Action Sociale qui est sous la tutelle du Ministère de la Santé Publique et de l'Action Sociale mène depuis très longtemps une intervention soutenue en direction de l'enfance déshéritée.

La création de la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale en 1977 marque la mise en oeuvre d'une nouvelle politique qui assure la prévention de la mesure éducative sur la détention des enfants. La DESPS fait partie d'une chaîne d'actions entreprises par le Sénégal depuis 1888 avec la création de la première école pénitentiaire des filles. Dès 1960, date de l'indépendance du Sénégal, un tribunal pour enfant a été créé suivi de la mise en place d'un service spécialisé pour la prise en charge des enfants délinquants et en danger moral en 1966.

Aussi, l'implication du chef de l'Etat lui-même dans les initiatives de promotion de l'enfance, la mobilisation constante de la communauté sénégalaise en faveur des enfants, le dynamisme des services chargés de l'enfance et l'appui pertinent de l'UNICEF et des autres partenaires, prouvent que la dynamique émergente de mobilisation pour la cause des enfants est en parfaite congruence avec la volonté nationale de concrétiser cette option pour "Les Enfants d'Abord".

De multiples actions dont l'élaboration du **Plan d'Action National en faveur de l'enfant** illustrent l'engagement du Gouvernement du Sénégal pour les enfants en général. De l'indépendance à nos jours, le traitement des problèmes de l'enfance est passé d'initiatives ponctuelles circonscrites aux plans sanitaire, juridique et socio-économique vers l'élaboration de programmes cohérents.

Jusqu'en 1988, l'état sénégalais a développé une politique d'assistance à l'enfance qui ciblait essentiellement les enfants les plus vulnérables de la société à travers les actions de la DAS en faveur des talibés, des orphelins et des handicapés. Cette assistance jumelée avec la mise en place d'un cadre de protection juridique et des institutions spécialisées dépendant de la DESPS portent à penser que malgré les déficiences, le Sénégal s'est intéressé aux ECPD avant même l'émergence du concept.

Depuis 1988, sous l'autorité du MDS puis du MFEF ainsi que du MSPAS, du Ministère de la Justice et du METFP, la préoccupation de l'Etat pour les enfants est restée constante. En

Décembre 1988 la première semaine nationale de l'Enfance a été organisée. Dès Juillet 1990, le Sénégal ratifiait la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'enfant et engageait la procédure de ratification de la Charte Africaine des Droits de l'Enfant et du Bien-être familial adoptée dans le même mois.

En Janvier 1991, le premier gala de l'Enfance se tenait à Dakar suivi par la célébration le 16 Juin 1991 la 1ère journée de l'Enfant Africain sous l'égide du MFEF. Cet événement est depuis lors célébré chaque année. Cette chronologie de faits significatifs a connu un temps fort en **Juillet 1991 avec la finalisation du Plan d'Action Nationale pour l'Enfant.**

Le Plan d'Action de 1991 assume la gravité des problèmes auxquels sont confrontés les enfants du Sénégal tant sur le plan de la Santé, de l'éducation que de l'accès à l'Eau potable et dessine les contours d'un cadre global pour les mesures spécifiques qui doivent être prises en faveur des **Enfants en Circonstances Particulièrement Difficiles dont l'amélioration fait l'objet du présent document.**

Conformément au vœux du Ministre de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et avec l'appui de l'UNICEF, cette **version améliorée du Plan d'Action Sectorielle en faveur des ECPD** est l'aboutissement d'un processus dans lequel se sont engagés l'ensemble des Ministères techniques et des partenaires impliqués dans le secteur.

Les représentants de l'UNICEF, du BIT, du MFEF, du MSPAS, du Ministère de la Justice, du METFP, du Ministère de la Ville, du Ministère des Affaires Etrangères ainsi que ceux des ONG (ENDA, Enfants du Soleil, DEI) ont régulièrement siégé dans le comité de pilotage qui a suivi la consultante.

Outre, les trois réunions tenues avec ledit comité, des responsa-bles de ces institutions ont été rencontrés à plusieurs reprises et des séances de travail internes tenues avec les staff des différents ministères et quelques ONG impliqués dans le processus. Un rapport intermédiaire a été soumis par la consultante, à l'analyse des membres du comité de pilotage qui ont eu l'occasion d'en débattre après la lecture du document. Les commentaires et critiques recueillis lors de la réunion ainsi que les remarques formulées par écrit ont été intégrés dans le document final.

I.2 - ANALYSE DE LA SITUATION DES ECPD

Un concept n'a pas de sens en dehors du contexte qui permet de lui définir un contenu spécifique. L'étude est parti de la définition des ECPD adoptée au plan international pour questionner sa pertinence au niveau national. Il convient de souligner la difficulté inhérente à toute tentative de typologie des ECPD. Dans une très large mesure ce sont les mêmes enfants qui sont simultanément, au travail, exploités, dans la rue, maltraités, négligés et abandonnés.

Les différentes catégories d'ECPD se recoupent donc entre elles et s'influencent mutuellement. Ce sont les plus démunis qui se retrouvent dans la rue pour exercer un petit métier. Or, la rue donne naissance à d'autres formes de comportements et engendre d'autres catégories d'enfants caractérisés par la délinquance, la drogue ou d'autres causes de marginalité susceptibles de les conduire dans les prisons, les commissariats ou autres institutions.

Les études menées ainsi que l'intérêt porté au problème par les pouvoirs publics et leurs partenaires ont partiellement permis de poser les jalons d'une meilleure connaissance des phénomènes qui forgent la marginalité des enfants et de tenter une typologie. L'enchevêtrement des différentes catégories d'ECPD fait que leur nombre ne saurait être estimé sur la base de l'addition des chiffres avancés pour les différentes catégories qui suivent.

I.2.1 - Essai de Typologie provisoire des ECPD

Rapporté au contexte sénégalais, la notion d'ECPD englobe tous les enfants victimes de l'ordre social que la vulnérabilité extrême contraint à vivre dans des conditions très précaires voire même dans la rue où ils sont exposés aux drogues, à la délinquance et au Sida. Sur cette base, on peut avancer les catégories suivantes :

- **les enfants mendiants** : talibés, conducteurs d'aveugles, petites filles mendiants dans la rue avec leurs familles, jumeaux de circonstance et tous ces enfants qui doivent tendre la main pour survivre et faire vivre des adultes ;
- **les enfants travailleurs** parmi lesquels il faut distinguer les **travailleurs indépendants** qui exercent souvent dans la rue des petits métiers peu valorisants, les **apprentis**, les **aides agricoles** et les **employés** dont la plupart sont des jeunes filles domestiques surexploitées ;
- "**les enfants de la rue**" peuvent provenir de toutes les catégories d'ECPD mais ce qui les spécifie c'est qu'ils sont **en rupture**. Ce sont des enfants qui élisent domicile

dans la rue parcequ'ils sont en rupture avec leur famille,
l'institution scolaire et les autres structures sociales

- les enfants victimes des conflits parmi lesquels on dénombre ceux qui subissent le choc de la situation qui sévit en Casamance, les enfants déplacés (refugiés ou rapatriés) de la Mauritanie à la suite du conflit frontalier, ceux qui ont été rapatriés, du Libéria, de la Zambie, de Sierra Léonne ;
- les enfants handicapés, les orphelins et les enfants placés dans les pouponnières dont la gestion de la situation implique souvent les services spécialisés de l'Etat (DESPS et DAS), les ONG, les Associations caritatives ou d'autres intervenants;
- les enfants placés en institution peuvent être des enfants en conflit avec la loi : auteurs de vols ou différents délits ou des enfants en danger moral qui sont les mineurs dont la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation sont compromises. Les enfants de la prévention générale sont tous ceux qui, exclus du système d'éducation traditionnelle sont réinsérés dans des circuits alternatifs de formation.

* Les enfants mendiants

C'est la catégorie la plus importante quantitativement au Sénégal. Le phénomène de la mendicité est très ancien, certains le revendiquent comme un élément du patrimoine culturel et religieux du pays. Il a cependant, connu une poussée fulgurante, surtout dans la capitale, pendant ces dernières années. La récente dévaluation du franc CFA ne semble pas arranger les choses. Des familles entières se retrouvent maintenant dans les rues pour tendre la main.

Talibés/mendiants pour la plupart, conducteurs d'aveugles, petites filles restant dans la rue avec leurs familles, jumeaux de circonstance etc..., la présence de ces enfants dans la rue est principalement dictée par la nécessité de participer à la survie quotidienne de leur famille et de leur tuteurs.

S'ils sont exposés à toute une gamme de risques et de dangers, ils conservent toujours un lien avec leur famille ou vivent avec elle. Ils respectent les coutumes locales et leur comportement est régi par une certaine éthique. Cependant ils consomment parfois tabac, alcool et diverses drogues. Des viols et des humiliations subis par des jeunes filles mendiante contraintes de "squatter" avec leurs mères dans des endroits précaires de la capitale.

Les profils des enfants mendiants sont variés mais le groupe le plus important dans l'ensemble du pays est celui des talibés.

Il est traité ici à titre d'exemple. Les éléments sont tirés de l'analyse faite par l'UNICEF qui exécute actuellement en collaboration avec la DAS un important programme à leur profit.

Les talibés-mendiants sont provisoirement estimés entre 50.000 et 100.000 enfants. Les talibés sont au départ placés par leur parents dans des daaras (écoles coraniques) pour être éduqués.

Toutefois, la monétarisation de l'économie, le développement des centres urbains et l'exode rural ont été à l'origine de grandes mutations.

Le contexte urbain actuel a engendré une dérive de l'idéologie de la quête de l'aumône qui était conçue comme une pratique de formation. L'anonymat des grandes villes a favorisé l'utilisation abusive des talibés par des marabouts peu scrupuleux dans une recherche aveugle de gains.

Une enquête réalisée en 1992 avec l'appui de l'UNICEF sur un échantillon de près de 7000 talibés-mendiant montre que ce la plupart de ces enfants ont moins de 15 ans. Le tableau ci-dessous, l'enquête donne la répartition par groupe d'âges des talibés-mendiants.

REPARTITION PAR GROUPE D'AGE DES TALIBES MENDIANTS

GROUPE D'AGE	NOMBRE	%
Moins de 10 ans	2489	35,68%
10-14 ANS	3533	50,65%
15 ans et plus	953	13,66%
ENSEMBLE	6975	100,00%

(Source UNICEF)

L'enquête montre aussi que ces enfants proviennent de tous les milieux sociaux mais la massification de la mendicité des talibés trouve sa cause essentielle dans la migration. Les données consi-gnées dans les tableau ci-après sont de ce point de vue très éloquentes.

Proportion de Talibés Non-Migrants

VILLE	TALIBES NON MIGRANTS	TOTAL TALIBES	% DE NON MIGRANTS
DIORBEL	0	407	0.00%
DAGANA	19	193	9.84%
DAKAR	43	1382	3.11%
FATICK	6	28	21.43%
GUEDEAWAYE	13	270	4.81%
KAFFRINE	15	134	11.19%
KAOLACK	42	213	19.72%
KOLDA	29	192	15.10%
LOUGA	6	274	2.19%
MBOUR	181	399	45.36%
OUROSSOGUI	4	116	3.45%
PIKINE	92	973	9.46%
RICHARD-TOLL	1	148	0.65%
RUFISQUE	11	419	2.63%
ST.LOUIS	2	351	0.57%
TAMBA	10	163	6.13%
VILLE	TALIBES NON MIGRANTS	TOTAL TALIBES	% DE NON MIGRANTS
THIES	53	710	7.46%
ZIGUINCHOR	31	655	4.73%
TOTAL	558	7027	7.94%

(Source UNICEF)

Les informations relatives au zones de provenance des talibés mendiants ainsi qu'à leur répartition selon la catégorie socio-professionnelle de leurs parents sont mentionnées à l'annexe du présent document.

Pour justifier leur programme en faveur des talibés le MSAS et l'UNICEF ont fondé leurs propos sur l'analyse des contraintes qui pèsent sur les talibés mendiants et mis l'accent sur six points.

. **La professionnalisation de la mendicité** : les talibés doivent non seulement rapporter leur nourriture quotidienne mais aussi rapporter chaque jour de l'argent. Le montant requis varie suivant les exigences et/ou le niveau de dénuement du marabout. Dans une journée de 15 heures, ils consacrent 10 heures à la mendicité.

. **La précarité de l'environnement matériel et pédagogique** : le Coran est la seule discipline enseignée aux enfants. L'apprentis-sage de la lecture et de l'écriture n'est pas primordiale dans l'essentiel des daaras. L'enseignement est dispensé dans des cours de maisons, dans les garages, sur les trottoirs, sous des arbres. Il semble que 63% des écoles coraniques n'ont pas de locaux.

. **Les conditions sanitaires et nutritionnelles effroyables**. En effet la sous-alimentation et la malnutrition sont le lot quotidien des petits talibés. Ayant difficilement accès à l'eau, ils se lavent et font rarement laver leurs vêtements et sont les victimes de nombreuses maladies, dont le paludisme, les gastro-entérites, les dermatoses et le tétanos.

. **Les mauvais traitements** : les talibés sont souvent l'objet de châtiments corporels, bastonnades, privations de nourriture, garrotages, etc., quand ils ne rapportent pas à la fin de la journée la somme fixée par le marabout et quand il y a un manquement à la discipline établie.

. **Les conditions générales d'existence misérables**. Ils sont généralement coupés de l'environnement familial. Une enquête de la Promotion Humaine, réalisée en 1977, a montré que 47 % des talibés parmi 6300 recensés à Dakar ne recevaient jamais la visite d'un membre de la famille.

. **L'exposition aux dangers de la rue** : dans leur quête quotidienne de vivres et d'argent, ils courent des dangers tels que les vols, violence, drogue et déviations de toutes les sortes.

Des études ne sont pas encore disponibles pour spécifier l'analyse des autres enfants mendiants mais on peut considérer que la plupart des caractéristiques précitées leur sont communes.

* Les enfants travailleurs

La **dérive mercantiliste** que connaît la société sénégalaise amène beaucoup de familles à considérer les enfants comme des sources de revenu unique ou additif. Beaucoup d'enfants sont ainsi privés d'éducation et de loisir pour être projetés dans des emplois qui présentent un caractère de surexploitation. Ils supportent des travaux qui portent atteinte à leur santé, à leur développement et leur font courir des risques sur les plans physique et psychologique.

La non application de la réglementation organisant le travail des enfants et l'inadéquation de certains aspects sont des faits qui aggravent la situation. Même si des textes de lois existent, la déficience d'une formation adéquate des inspecteurs du travail, l'inexistence de moyens matériels et d'agents spécialement affectés au secteur du travail des enfants limitent leur

efficience.

Cependant, la connaissance de cette catégorie a substantiellement avancé. En plus de l'enquête méthodologique sur le travail des enfants au Sénégal soutenue par l'UNICEF et le BIT, des études spécifiques ont été conduites sur certaines catégories ainsi qu'une étude synthèse des études existantes. Le METFP a déjà élaboré un plan d'action pour la catégorie des enfants travailleurs.

Un séminaire organisé sous l'égide du METFP, du BIT et de l'UNICEF, s'est tenu du 9 au 11 mai 1994 à Dakar. Il a servi de cadre pour la restitution des résultats de l'enquête méthodologique sur le travail des enfants et de deux enquêtes qualitatives sur les filles employées de maison et les apprentis. L'identification d'actions à entreprendre, ayant comme finalité l'abolition du travail des enfants et comme objectif l'amélioration des conditions de vie des enfants travailleurs, y a été également entreprise.

Le rapport final du séminaire de Dakar remarque "que les Enfants dont il est question peuvent avoir un statut de domestiques, d'apprentis, de travailleurs agricoles, etc... Derrière ce statut transparaissent des rapports de production tendus ou des relations de travail qui ignorent les droits même de l'enfant (tâches nuisibles à leur santé, durée de travail non-proportionnée à leur âge, rémunération inférieure à la normale)...". (fin de citation).

Dès 1988, le dernier recensement de la population essayait de quantifier les enfants travailleurs de 6 à 9 ans qui ont été estimés à 151.113 soit 17,33% de cette classe d'âge.

L'enquête méthodologique sur le travail des enfants qui s'est déroulée sur l'ensemble du territoire national (à l'exception des régions du Sud) a touché un échantillon de 4437 ménages, soit 38.000 individus de tous âges. La population des enfants âgés de 6 à 14 ans est de 1.486.134 sur une population totale de 5.923.000.

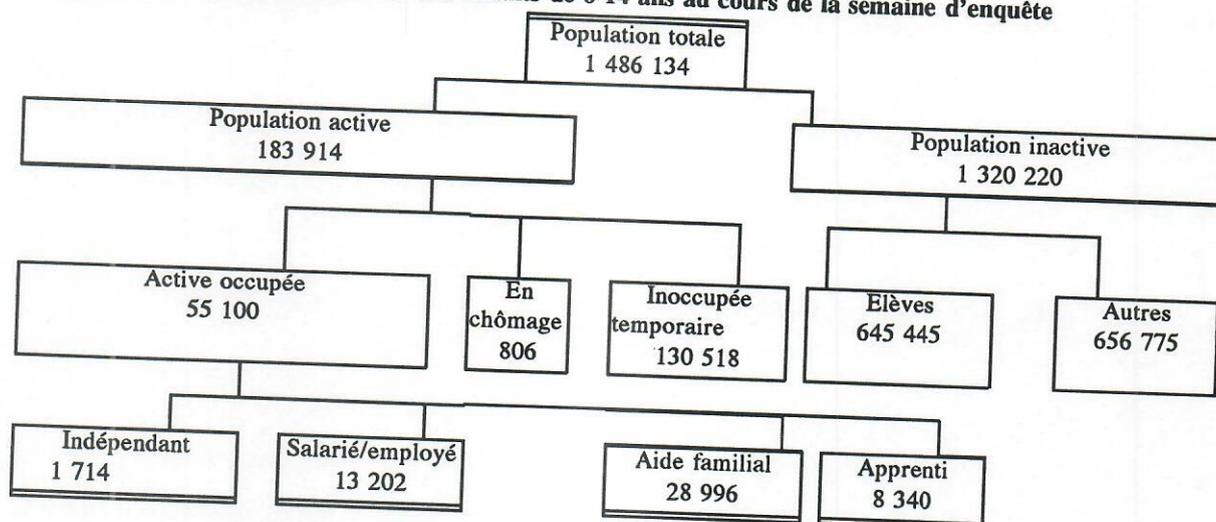
Le tableau et le diagramme consignés dans les deux pages qui suivent donnent leur répartition selon la classe d'âge et le sexe ainsi que la visualisation des principaux résultats.

D'autres tableaux relatifs à la caractérisation de l'échantillon et à quelques résultats les plus pertinents sont consignés à l'annexe du présent document.

Répartition de enfants de 6-14 ans selon l'âge et le sexe

	Sexe				TOTAL	
	Masculin		Feminin		N	%
	N	%	N	%		
Groupe d'age						
6-9 ans....	355081	23.9	344808	23.2	699888	47.1
10-14.....	396965	26.7	389280	26.2	786245	52.9
TOTAL.....	752046	50.6	734088	49.4	1486134	100.0

Diagramme 1: Situation d'activité des enfants de 6-14 ans au cours de la semaine d'enquête



Cette enquête estime la population des enfants actifs âgés de 6 à 14 ans révolus à 183.914, soit 12% de la population totale des 6 à 14 ans. Parmi la population en activité, 51% sont des garçons et 49% des filles. Les filles constituent 92% de la population salariée, ce qui représente 45% des filles en activité qui touchent un salaire contre seulement 4% de salariés chez les garçons.

Les activités exercées par les filles dans leur propre ménage n'ont pas été considérées comme des activités économiques. Ce qui a pour conséquence de donner la fausse idée que les garçons participent aux activités économiques plus que les filles. Les enfants âgés de moins de 10 ans représentent 24% des actifs.

La répartition par métier montre que 52,6% sont des aides-familiaux, 25% des employés-salariés, 15% des apprentis, 3% travaillent pour leur propre compte et 5% n'ont pas donné d'information. La moitié des salaires déclarés sont occasionnels, 44% sont mensuels et à peine 3% sont payés à la tâche.

L'enquête signale que les salaires hebdomadaires et journaliers sont rares. Le revenu moyen mensuel, tous âges et occupations confondus, est de l'ordre de 4.700 F (CFA) pour les deux sexes, 6.700 F pour les garçons et 4.500 F pour les filles. Il est de 2.000 F pour les 6-9 ans et de 4.600 F pour les 10-14 ans. Les revenus à la tâche sont en moyenne les plus élevés, 12.800 F. Cependant on ne connaît pas leur périodicité.

* **Les aides-familiaux agriculteurs** du secteur rural sont des enfants utilisés pour la garde des animaux, les travaux champêtres et la lutte contre les déprédateurs. C'est la catégorie d'enfants travailleurs la plus nombreuse. L'enquête a permis de recenser 120.782 aides familiaux habituels et 29.006 en activité au moment de l'enquête (différence due à la période de l'enquête où les travaux des champs sont rares).

L'auteur a identifié des formes de discrimination liées à l'accès inégal des enfants au repas selon le genre, l'âge ou le statut au sein de la famille. **La durée du travail, les distances parcourues, les nombreux risques liés aux piqûres d'insecte, de serpent, la chaleur, les risques liés à la pluie et à la foudre sont autant de difficultés que rencontrent ces enfants.**

* Dans l'étude sur **les apprentis**, l'apprentissage professionnel est défini comme le processus par lequel l'enfant acquiert un ensemble de connaissances pratiques, un savoir faire, un savoir-être et un savoir vivre, au sein d'une unité de production.

Selon cette étude, on dénombrait en 1989 dans le secteur informel 12.729 apprentis et aides familiaux dont 5.575 vivaient sur le lieu de travail. 46,7% des enfants sont sans instruction, 35 % ont été à l'école coranique, 52,7% ont été à l'école française dont 35,6% l'ont quitté dès le cycle primaire. L'enquête méthodologique sur le travail des enfants a quant à elle permis de recenser 8.980 apprentis habituels dont 8.244 en activité au moment de l'enquête.

On retrouve des apprentis dans les métiers du secteur informel tels que la soudure, la menuiserie métallique, le bois, la mécanique, la tôlerie, le bâtiment, la cordonnerie, la broderie, la coiffure et la confection. Les "apprentis" des transports publics ont plutôt pour rôle le rabattage des clients.

L'enfant en apprentissage est recruté très tôt souvent à partir de 6 ans... Le maître d'apprentissage a tout pouvoir sur l'enfant. Les parents ne s'en occupent plus et ne les revoient que rarement. **Les apprentis ont peu de moments de repos, n'ont pas droit aux congés et ne sont pas rémunérés. Les risques d'accident de travail sont importants surtout pour ceux qui travaillent dans la soudure avec des risques pour la vue, et pour ceux travaillant dans la mécanique ou comme menuisier métallique avec des risques de blessures pouvant provoquer le tétanos.**

* **Les Mbindaan.** Grossièrement traduit par la notion de "bonnes à tout faire", le terme Mbidaan désigne les employées de maison. Selon l'enquête réalisée sur le sujet, ce sont des jeunes filles rurales, sans moyen, sans formation et sans perspectives au village qui deviennent employées de maison en ville. Elles cherchent ainsi à apporter des réponses aux contraintes matérielles qui pèsent sur elles en se procurant un revenu, qui permettra de venir en aide à leur famille, préparer leur vie future et parfois à échapper à la dure réalité de la campagne.

L'ampleur de ce phénomène ne fait que croître. On en a dénombré 88.000 lors de l'enquête méthodologique sur le travail des enfants. On en trouve à partir de 9 ans. Le taux de scolarisation est très faible chez les domestiques âgées de moins de 15 ans, puisqu'elles quittent très tôt la famille et le village pour travailler. Beaucoup d'entre elles ont un statut de fille-mère surtout la classe d'âge des 18-25 ans.

Certaines domestiques ont recours au service d'enfants domestiques pour s'occuper de leurs propres enfants. Les conditions dans lesquelles se déroulent cette activité, condition de travail, de vie, de santé... posent problème et justifient les questionnements des pouvoirs publics.

Les familles d'accueil sont devenues rares et cela crée pour elles des difficultés d'hébergement, de nourriture, de couverture sanitaire. Elles n'ont que rarement des contrats de travail et ne sont donc pas à l'abri des renvois arbitraires, souvent sans rémunération. Les plus jeunes sont souvent la proie d'un manque de respect, de harcèlement sexuel, de mépris, d'insécurité et de perversion.

Les jeunes MBIDAAN ne sont cependant pas des sujets passifs face à leur situation. Avec l'appui d'ENDA Tiers Monde, 597 bonnes ont défilé le 1er Mai 1994 sur la base d'une plateforme revendi-cative et avec des slogans qui rendent compte de leur engagement à participer à la recherche d'alternatives à leur situation.

* **Les enfants travailleurs indépendants** sont les moins étudiés tant au plan quantitatif que qualitatif. Il n'y a pas encore une étude qui cerne leurs caractéristiques et fait la typologie des petits métiers exercés par les enfants qui travaillent à leur propre compte. Jeunes cireurs/réparateurs de chaussures, vendeurs ambulants, laveurs/gardiens de voiture, porteurs du marché, guides touristiques, "Neruwankat", ou autres "Antiquaires"..., beaucoup d'enfants se sont investis dans le secteur informel et travaillent souvent dans la rue.

L'auteur de l'enquête méthodologique sur le travail des enfants a souligné que l'existence de cette catégorie suggère qu'il faut aussi aborder le travail des enfants du point de vue de l'offre et non pas seulement de la demande de main d'oeuvre d'enfants.

Selon l'enquête, ils représentent environ 5 % de la population des enfants actifs. Ce sont les enfants les plus exposés aux dangers de la rue parmi les catégories d'enfants travailleurs. Ils sont souvent victimes d'agressions et parcourent des kilomètres dans une journée pour un faible revenu.

Ces enfants souffrent d'un défaut de reconnaissance et sont souvent harcelés y compris par les forces de l'ordre. Des enfants qui sont dans la rue pour travailler sont souvent raflés et retenus dans les commissariats de police pour "vagabondage". Il existe pourtant des centres d'accueil et de triage plus aptes à les recevoir. Au delà des aménagements c'est la législation même qu'il faudrait revoir dans le sens de leur permettre d'exercer légalement leur métier.

Des mémoires traitant des facettes typiquement sénégalaises du travail des enfants ont été réalisés par des étudiants de l'ENAES en collaboration avec la DESPS. Nous avons retenu les sous-catégories de "Neruwankat" et des "antiquaires" pour illustrer la richesse de cette problématique.

- **Les Neeruwankat** sont des jeunes travailleurs âgés de 10 à 25 ans et qui comme leur nom l'indique s'adonnent au "Neeruwankat". L'activité consiste à attendre le retour des pêcheurs et à les aider à remonter les pirogues sur la berge moyennant quelques poissons à revendre ou à consommer.

Cette activité ancienne qui est liée à l'organisation sociale dans le milieu des pêcheurs est aujourd'hui devenue une source de marginalité. Le problème est lié à l'arrivée sur les plages de beaucoup de jeunes en difficulté qui ont pris la couverture du métier pour s'investir dans des actes de délinquance.

Le rejet du neeruwan-kat par les populations des côtes est aussi lié à la diversification même du tissu social avec l'arrivée sur les plages d'une nouvelle catégorie de pêcheurs (maîtrisards) qui s'intéressent plus au gain qu'aux habitudes sociales qui caractérisent ce milieu.

- **Les antiquaires**, le terme est un euphémisme pour désigner des enfants qui s'adonnent au phénomène côtier de "Topp Tubab" (suivre les blancs). On en trouve à partir de 14 ans évoluant dans le milieu du tourisme. La vente d'objets d'art est leur occupation principale et officielle mais beaucoup de garçons pratiquent la prostitution de manière soutenue ou occasionnelle.

L'activité d'antiquaire qui était pratiquée par les bijoutiers, les sculpteurs, les cordonniers commence à attirer d'autres catégories sociales. L'évolution du phénomène et l'intérêt que les jeunes y trouvent, a perturbé la scolarité de nombre d'entre eux.

La pratique de ce métier déstabilise l'institution scolaire et bouscule les valeurs sociales. Beaucoup de jeunes élèves commencent à fréquenter la plage pour y rencontrer les touristes. L'appât du gain pousse au décrochage scolaire, au vol, à l'usage de la drogue et à la prostitution. Ils sont particulièrement exposés au sida.

* "Les enfants de la rue"

Le phénomène est assez récent au Sénégal où il serait apparu dans les années 80 mais il prend de l'ampleur. Dans le plan d'action de 1991, les enfants de la rue¹ ont été estimés à 30.000 dans la région de Dakar. D'autres essais de quantification de ces enfants ne sont pas encore accessibles mais, si on n'englobe dans cette catégorie que les "enfants en rupture", le chiffre estimatif pourrait être revu à la baisse.

Quelque soit l'ampleur du phénomène, la réalité est là pour prouver qu'on trouve aujourd'hui au Sénégal de nombreux enfants qui ont fait de la rue leur lieu de loisir, leur lieu de vie et leur lieu de travail. Le fait de vivre dans la rue pose des risques pour leur santé, leur équilibre psychologique et leur avenir de citoyen responsable. D'autant, qu'entre la rue et la prison, tous les criminologues nous le confirment, il n'y a qu'un pas.

Le phénomène n'est pas nouveau mais sa massification croissante et la diversité des profils des enfants de la rue montrent qu'il y a de quoi se questionner sur ce qui se passe dans la société et dans les familles pour que les démissions parentales et les ruptures se multiplient.

Réunis le 22 juin 1994 sous l'égide de la DAS et de l'UNICEF, les acteurs impliqués sur le sujet se sont accordés sur la nécessité de circonscrire le phénomène. Le problème des enfants de la rue a jusqu'ici été abordé de manière affective mais tout le monde est aujourd'hui

¹ La pertinence du concept d'enfant de la rue fait actuellement l'objet d'une petite controverse au sein des intervenants nationaux crédités d'une expertise dans le domaine des ECPD. Quelques uns font remarquer que les enfants dont il est question récusent l'appellation compte tenu de la charge culturelle un peu péjorative que ça leur renvoie.

d'accord pour fonder le propos sur une analyse scientifique basée sur des données fiables.

Selon une étude d'Enda "leur origine est le plus souvent liée à la ville et à ses prolongations (grandes périphéries) les ruraux sont minoritaires dans cette catégorie. Ils symbolisent le niveau de désagrégation culturelle, et morale des sociétés, la difficulté pour les mécanismes traditionnels de solidarité de survivre à l'accélération du temps de crise." (ENDA, Août 1990).

Beaucoup d'entre eux sont issus de familles démunies mais une minorité proviendrait de familles économiquement aisées. Une enquête menée par ENDA estime à 5% les enfants de la rue de familles non démunies. Dans ce cas, ils sont le résultat de la destruction du tissu social.

Poussés par les nécessités de pourvoir à leur entretien subséquentes à l'éclatement de la cellule familiale, ces enfants cèdent à l'attrait des lumières de la rue et au mirage d'un mode de vie autonome. Exclus de la famille et, bien sûr de l'école, ils vivent le phénomène récent de marginalisation sociale.

Enfants et adolescents pour la plupart, ils "vivent leur vie" de façon souvent autonome. "Faq-man", ils mettent l'accent sur le fait qu'ils recherchent et trouvent souvent au sein de bandes organisées, la convivialité et la solidarité qu'ils ne trouvent plus au sein des structures sociales classiques. "Boudiouman", ils s'auto-définissent comme des jeunes méritants étiquetés sur la base du métier singulier qu'ils exercent pour survivre.

L'étude actuellement menée dans la région de Thiès par l'ONG "Pour le Sourire d'un Enfant" soutenu par la coopération française, celle entreprise par la section sénégalaise de la DIE (Défense Internale des Enfants) soutenu par le CECI sur les "enfants en conflit avec la loi", ainsi que celle qui sera incessamment entreprise par l'UNICEF et la DAS déboucheront sans doute sur une analyse sociologique dynamique du groupe en question et doteront les décideurs publics et leurs partenaires d'un outil opérationnel capable de sous-tendre une intervention appropriée, pensée et réalisée avec les enfants. Toutefois, en attendant les résultats de ces différentes études un bref aperçu sur les sous-catégories des "Boudiaman" et des "Faq-man" aiderait à illustrer le propos.

- Les Faq-man : le premier article sur les faqman date de 1987 et depuis lors ces enfants ont fait l'objet de beaucoup d'intérêt. Un article a été récemment publié dans le quotidien français "Le monde" sur "Les faq-man et les enfants errants du Sénégal". Le mot Faq-man vient du terme wolof "Faq" qui signifie se séparer, se détacher parfois avec force, quitter. Quant au vocable "man", il s'agit simplement du mot anglais qui signifie "homme", le sens est ici élargi à "personne". Le terme Faq-man désigne donc des enfants et adolescents considérés comme des délinquants et vivant séparés de leur famille. Selon l'auteur d'un mémoire soutenu à l'ENAES, le terme viendrait de Thiaroye, mais il a été vulgarisé dans le vocabulaire vers 1980-81 à Thiès.

Ce sont des jeunes d'un âge moyen de 17 ans venant au départ de la région de Thiès.

Porteurs dans les marchés le matin, déchargeurs des camions de livraison, ramasseurs de bois pour en faire des fagots et les vendre, intermédiaires de recycleurs de boîtes et ustenciles en aluminium, les faqman exercent plusieurs petits métiers pour survivre et s'adonner au "guinz"².

Ils ne proviennent pas tous des milieux modestes. Les raisons de la rupture avec la famille sont diverses: décrochage scolaire, non respect des interdits, remise en question de l'autorité parentale qui mène au stade de "jengu"³ qui marque le moment où la rupture se produit. On les trouve aux abords des vieux bâtiments désaffectés, et sous les grands arbres. Il est difficile de les dénombrer à cause de leur mobilité, cependant on les estime à quelques dizaines dans la ville de Thiès. La majorité a été à l'école primaire.

Les Faq-man sont des adeptes des jeux de carte et pratiquent le vol à la tire et l'agression. Catalogués par la société comme étant des délinquants, ils sont pourchassés et battus par les forces de l'ordre, défigurés et détruits par l'usage du guinz. On assiste à une véritable évolution du phénomène. D'innofensifs "madame-porter" ils sont devenus des "petits rats" et des personnes craintes au point de devenir une vraie légende à Thiès.

- Les Boudiouman sont des jeunes qui explorent les poubelles pour trouver les moyens de leur survie. Leur désignation procède d'une métaphore car le terme "Boudiou" renvoie à l'image de celui qui plonge dans la mer pour trouver du "Boudj" (huîtres). Ces enfants eux, plongent les mains dans les poubelles, pour récupérer des objets qu'ils revendent ensuite à des prix modiques à des recycleurs qui en font des objets utilitaires et/ou décoratifs.

De plus en plus la fouille des poubelles devient un moyen de se procurer de la nourriture. Des poubelles de "toubab" localisées dans le plateau et les quartiers riches qui les attireraient, les boudiouman se sont répandus jusque dans les zones les plus populaires de Dakar. Ces enfants sont visibles autour des marchés et bien sûr dans les dépotoirs d'ordure.

Tous les boudiouman ne sont pas en rupture, mais la plupart sont sans attache avec leurs familles. Souvent marginalisés à cause de leur aspect repoussant, ils trouvent un refuge dans les dépôts de déchets. On a en général une image peu valorisante d'eux et un niveau d'appréciation très bas. Ils sont soumis à des risques élevés de blessures, d'agressions et de maladies.

Les enfants déplacés

Dans la terminologie consacrée, on a plutôt tendance à parler d'enfants en situation de conflit armé. Au Sénégal, en dehors la Casamance qui connaît quelques troubles, cette catégorie n'est pas très pertinente. Or, les informations disponibles ne permettent pas d'avancer dans l'analyse des conséquences de l'état de guerre sur les enfants de la Casamance. On peut

² Le ginz est l'action d'innhaler un diluant cellulosique dans le but de s'enivrer.

³ Mot wolof désignant le goût du risque, le refus d'obtempérer. L'enfant se replie sur lui, refuse les commissions et est prêt à réagir avec violence face à tout reproche.

II - DESCRIPTION DU PLAN D'ACTION SECTORIEL POUR LES ECPD

II.1 - FINALITE

La finalité du plan d'action sectoriel est de parvenir à l'épanouissement total des Enfants qui pour diverses raisons sont contraints à vivre dans des circonstances particulièrement difficiles par la création des conditions nécessaires à la restauration de la personnalité, au développement et à la protection des ECPD.

II.2 - BUT

Le but du plan d'action sectoriel est de s'attaquer aux symptômes ainsi qu'aux causes fondamentales des situations qui poussent un nombre croissant d'enfants à vivre dans des circonstances particulièrement difficiles et entravent l'application des textes de base nationaux et internationaux formulés en leur faveur.

II.3 - OBJECTIFS

*** Les Objectifs Généraux**

Les objectifs généraux du plan d'action sectoriel pour les ECPD sont les suivants :

- 1 - Améliorer la connaissance quantitative et qualitative, les conditions d'existence, la position sociale, la protection et l'accès aux services de base (éducation, formation professionnelle et les services sanitaires) des ECPD ;
- 2 - Promouvoir une reconversion des mentalités et un changement d'attitude des populations à l'égard des ECPD par la promotion d'une politique de mobilisation sociale pertinente et de l'implication effective des ECPD dans le processus de réinsertion et de défense de leurs droits ;
- 3 - Agir efficacement sur les causes sous-jacentes de la massification du phénomène tant au niveau des structures de base de la société (famille, quartier, villages..) que des faits de société (exode rural, pauvreté, guettotisation..) afin prévenir, de stabiliser puis de réduire le nombre d'ECPD.

*** Les Objectifs spécifiques et les extraits du plan d'action**

Les objectifs spécifiques sont présentés sous forme de rubriques à l'intérieur desquelles sont classés les extraits attendus après l'exécution du plan d'action sectoriel.

Obj. spécif. n°1 **Achever l'analyse de la situation des ECPD pour assurer une meilleure prise en charge des problèmes de 80% des ECPD identifiés d'ici l'an 2000**

Extrait n°1 : Des études globales ou complémentaires sur la situation des ECPD sont réalisées et leur résultats accessibles d'ici la fin de l'année 1996

1.1. Réaliser les études sur le travail des enfants en milieu rural, les enfants en danger moral, les enfants de la rue, les enfants déplacés, les causes des migrations des talibés prévues par l'UNICEF d'ici la fin 1995, en mettant un accent particulier sur la quantification de ces catégories. DAS/UNICEF/ONG/Ctants/Ctés

1.2. Soutenir des études sur les autres catégories d'ECPD moins connues, notamment par la réalisation de l'étude sur les enfants travailleurs indépendants qui sera initiée par ENDA d'ici la fin de 1994. Etat/Bailleurs/ONG/Ctants/Ctés

1.3. Appuyer le Ministère de la Ville dans une action de recherche relative aux effets des migrations (villages-villes) sur la situation des enfants avant la fin de 1995. MV/Bleurs/ONG/Ctants/Ctés

1.4. Appuyer le service de documentation de la DESPS qui par sa position stratégique pourrait assurer le regroupement de la documentation concernant les ECPD et initier la mise en place d'une Banque de données ainsi qu'un journal sur les ECPD. DESPS/Bleurs/ONG/Ctés

Extrait n°2 : Les programmes actuellement en cours en faveur des ECPD sont poursuivis et renforcés en veillant au maintien de leur efficience, de leur efficacité et à l'augmentation de leur impact

2.1. Poursuivre les Programmes "Enfants en Circonstances Particulièrement Difficiles" et "Plaidoyer en faveur des enfants et des femmes" exécutés par la DAS et l'UNICEF, les ONG et les autres partenaires et veiller à la densification de leurs activités. DAS/UNICEF/ONG/Ctés

2.2. Exécuter le plan d'action pour les enfants travailleurs conçus par le MTFP après l'avoir complété par les résultats des études sur les travailleurs indépendants et les enfants travailleurs en milieu rural et assuré son opérationnalité.

2.3. Poursuivre et renforcer le programme existant au MFEF en vue d'élever le niveau de vie des familles démunies et concevoir des programmes capables de briser le cercle de l'exode rural et de la pauvreté dans les zones péri-urbaines.

2.4. Assurer les passerelles et appuyer l'exécution des volets ECPD des plans d'actions pour l'enfance conçu par les municipalités Dakar et de Sédhiou ainsi que les différentes actions menées par les ONG autour de la cible. MFEF/CL/Bailleurs/Ctés

Extrant n°3 : De nouveaux programmes en faveur des ECPD sont conçus et exécutés d'ici l'an 2000, en s'assurant qu'ils s'attaquent non seulement aux effets, mais aussi aux causes du phénomène ;

3.1. Soutenir les efforts du Ministère de la Ville pour l'exécution d'ici 1998, d'une politique d'animation dans 10 quartiers pour une population de 25.0000 jeunes ainsi que la formation de 250 animateurs de quartier. MV/UNICEF/ENDA/Ctés.

3.2. Concevoir et mettre en oeuvre un nouveau programme en vue d'assurer la réinsertion sociale des 75% des enfants identifiés comme étant en rupture par une réintégration dans les cercles classiques ou le placement temporaire dans des structures spécialisées. DESPS/France/UNICEF/ONG/Ctés.

3.3. Concevoir des nouveaux programmes destinés aux enfants travailleurs indépendants et aux apprentis et les insérer harmonieusement dans les circuits organisés en s'appuyant sur les résultats de l'étude programmée. MTFP/BIT/UNICEF/ENDA/Ctés.

3.4. Initier avant 1996, un programme en faveur des enfants en danger moral, en mettant un accent particulier sur les jeunes filles prostituées, la délinquance juvénile et la toxicomanie. DESPS/MFEF/UNICEF/Autres bailleurs/ONG/Ctés.

Obj. spécif. n°2 Favoriser l'accès de 100.000 ECPD aux services de base : l'éducation, la formation professionnelle et la santé et assurer leur réinsertion sociale

Extrant n°4 : La situation éducationnelle et les conditions d'existence de 60.000 ECPD sont améliorées d'ici l'an 2000

4.1. Améliorer les conditions de vie et l'éducation de 40.000 talibés et 6.000 enfants placés dans des institutions d'ici 1996 dont plus de 90% sont pris en charge dans le cadre du programme de coopération avec l'UNICEF. DAS/UNICEF/ONG/Ctés

4.2. Réintégrer à l'école dans la Région de Saint-Louis 3.000 enfants déplacés et trouver les modalités adéquates pour la prise en charge des enfants rapatriés des pays anglophones. 2.700 sont prévus par l'UNICEF.DAS/CPD/UNICEF/HCR/ONG/Ctés

4.3. Assurer une éducation de base à 5.000 jeunes filles domestiques dans la Région de Dakar d'ici l'an 2000. 1.000 cas sont déjà prévus dans le programme de l'UNICEF d'ici 1996. Le BIT est en train de préparer une intervention dans ce sens. MV/MTFP/UNICEF/BIT/ENDA/ONG/Ctés

Extrant n°5 : La formation professionnelle et la réinsertion socio-économique de 75% des ECPD sont assurées d'ici l'an 2000

5.1. Reconnaître 20 petits métiers exercés par les enfants travaillant dans le secteur informel et intégrer les circuits d'apprentissage traditionnel dans le champ de la formation professionnelle d'ici 1996.METFP/SYNDICATS/BIT/UNICEF/ENDA

5.2. Alléger les travaux des enfants, négocier la réduction du temps de travail des employés, aider à l'impulsion d'un processus d'organisation corporatiste afin de permettre à cette catégorie d'ECPD de disposer de temps pour la scolarité et les loisirs. MFEF/METFP/MV/Bailleurs/ONG/ECPD/Ctés

5.3. Développer les structures de formation existantes et les rendre accessibles aux ECPD, diversifier les domaines de formation et proposer d'ici 1996, à 50% des ECPD déjà identifiés des circuits de réinsertion sociale (formation professionnelle, emploi sous forme de contrat-formation...). METFP/MV/BIT/UNICEF/ENDA/ECPD/Ctés

5.4. Réaliser d'ici 1998, la construction, l'équipement et le fonctionnement pour la première année de 2 centres socio-édu-catifs dans des quartiers défavorisés de Dakar ouverts aux loisirs et à l'animation pour 20.000 enfants. MV/UNICEF/Ctés

Extrant n°6 : Les conditions d'existence et l'accès à la santé de 75% des ECPD identifiés sont améliorées d'ici l'an 2000

6.1. Assurer à 75% des ECPD l'accès au services sanitaires et la gratuité des soins de première nécessité en introduisant un programme spécifique dans les structures de santé infantile sur le modèle des actions initiées par l'UNICEF en faveur des talibés.MSPAS/MFEF/UNICEF/ONG/ECPD/Ctés

6.2. Assurer la prise en charge dans des structures d'enca-drement de 8.000 enfants maltraités d'ici l'an 2.000 ainsi que la satisfaction de 50% des demandes adressées à la DAS par les autres ECPD ou leurs familles.DESPS/DAS/Bailleurs/Ctés/ONG

6.3. Intégrer les ECPD dans les programme d'éducation à la vie familiale afin de sensibiliser et d'informer le maximum de parents et d'enfants sur les dangers des grossesses précoces, des moyens de les empêcher et de faciliter l'accès aux structures de planning familial. MFEF/MSAS/FNUAP/Ctés/ONG

Obj. spécif. n°3 **D'ici l'an 2000 Assurer une meilleure protection sociale et juridique à l'ensemble des ECPD et créer les conditions d'applicabilité des différents textes**

Extrant 7 : L'environnement juridique est amélioré et les différents textes qui régissent les enfants au plans national et international sont harmonisés et appliqués

7.1. Exécuter les dispositions la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant, la Charte Africaine des Droits de l'Enfant afin de restituer les ECPD dans leurs droits et de permettre leur développement harmonieux...

7.2. Appliquer rigoureusement les Conventions de l'OIT sur l'emploi des enfants dans les entreprises familiales, dans les lieux d'apprentissage, Interdire l'utilisation de la main d'oeuvre infantile dans le secteur formel ; réglementer son usage dans les circuits informels...

7.3. Améliorer et appliquer les textes nationaux visant la protection des enfants, trouver les modalités susceptibles de développer une véritable adhésion populaire au respect de ces textes et adopter une position ferme quand il faut sévir face aux comportements de parents indignes, de proxénètes...

Extrant n°8 : Les conditions nécessaires à l'application des textes visant la protection des ECPD sont créés

7.1. Mettre en oeuvre une politique nationale de mobilisation sociale autour du phénomène, concevoir un programme approprié d'IEC, favoriser l'organisation des ECPD sous forme d'associations de défense de leurs intérêts et impliquer l'ensemble de la communauté dans les recherches de solutions et la création de nouvelles solidarités,

7.2. Exécuter les mesures d'accompagnement nécessaires à la spécialisation de la juridiction pour les enfants en assurant une formation complémentaire aux différents acteurs (Inspecteurs du Travail, juges pour enfants) et en assurant un traitement différentiel aux enfants dans les commissariats, le milieu carcéral ainsi qu'au plan pénal,

7.3. Ré-inventer le travail social et re-penser la formation des travailleurs sociaux pour les rendre plus aptes à répondre à l'émergence du phénomène nouveau des enfants en rupture et la massification de pratiques plus anciennes telle que la mendicité. L'AEMO de Pikine offre un exemple pertinent dans ce sens avec la mise en place d'un comité de concertation de l'ensemble des intervenants...

II.4 - Stratégie du Plan d'action sectoriel

Le plan d'action sectoriel s'appuie sur les leçons tirées de l'exécution du plan d'action de 1991 qui en est le point de départ. La stratégie du plan d'action sectoriel repose sur les principes dégagés par le dit document ainsi que leur réaffirmation dans les termes de référence de la consultante et les suggestions du comité de pilotage de l'étude. Elle s'articule autour de trois points :

- * La mise en place de mécanismes de coordination et de collaboration entre les différents services gouvernementaux oeuvrant en faveur des ECPD, les collectivités locales que sont les Municipalités et les Communautés rurales ainsi que les représentants de la société civile et les bailleurs qui soutiennent ces actions. Ces mécanismes pourraient intégrer à long terme les délégués des organisations ultérieures des ECPD.
- * La décentralisation des actions dans l'ensemble des régions du Sénégal ainsi que leur ancrage dans les modalités d'organisation à la base impulsées par les populations locales susceptibles de porter la participation communautaire telles que les associations de quartier, les ASC et les Conseils de quartier prévus dans le schéma initié par le Ministère de la Ville. Les associations de classes d'âge ainsi que les GPF pourraient en être les relais dans le milieu rural.
- * La rationalisation de l'appui apporté par les bailleurs de fond classique et l'implication des représentants du secteur privé (les unités industrielles implantées à Dakar ou dans les villes de l'intérieur, les associations patronales etc.), des bonnes volontés nanties, des syndicats et des citoyens ordinaires dans la lutte contre le phénomène des ECPD, la responsabilisation des familles et le renforcement des solidarités existante ou à initier.

La mise en oeuvre d'une telle stratégie appelle un certain nombre de préalables parmi lesquels on peut noter :

- * La nécessité d'augmenter la capacité institutionnelle ainsi que les moyens d'intervention des services de l'Etat que sont la Cellule Enfance du MFEF, la DAS, la DESPS, la Direction de la Formation Professionnelle, les Services techniques du Ministère de la Ville en vue de leur permettre de mieux remplir les missions qui leur sont confiées, ainsi celle des ONG, des GPF et des autres associations,

- * L'urgence d'abolir les causes du phénomène et d'agir sur les handicaps socio-économiques qui entravent l'auto-promotion des ECPD et la pérennité des actions par l'organisation et le renforcement de la capacité de négociation des catégories d'ECPD susceptibles de se regrouper autour de leur intérêt et de leur implication dans les actions à mener pour et avec eux,
- * La mobilisation sociale, le plaidoyer ainsi que l'utilisation des résultats des études et des recherches pour fonder les programmes spécifiques permettront de sortir du cadre des actions tatillonnes pour aller vers la conception et la mise en oeuvre de programmes et politiques socialement acceptables pour les populations et les communautés et économiquement réalisables.

II.5 - Les Intrants

Le plan d'action sectoriel en faveur des enfants en circonstances particulièrement difficiles couvre une durée de 10 ans à compter de la date à laquelle la première version a été finalisée. Il couvre donc la période allant de Juillet 1991 à l'an 2000. Les programmes "ECPD" et "Plaidoyer" soutenus par l'UNICEF ainsi que le "Programme Familles démunies" du MFEF sont déjà en cours d'exécution. D'autres programmes seront mises en oeuvre dès que possible.

Le plan d'action sectoriel sera mis en oeuvre sur l'ensemble du territoire national avec une emphase particulière sur les poches dans lesquelles on compte le plus grand nombre d'ECPD.

Son exécution requiert, des ressources humaines, des équipements, des locaux et une enveloppe financière.

* Ressources financières :

Le financement du plan d'action sectoriel provient du gouvernement du Sénégal, des Collectivités locales, des Communautés ainsi que de différents partenaires que sont l'UNICEF, le BIT, la Mission Française de Coopération, l'ensemble des bailleurs intéressés et les ONG.

Le Volume global de financement de ce secteur était estimé à 2.9361.000 de FCFA en 1991. Or, plusieurs activités ont été réalisées depuis 1991 notamment dans le cadre des programmes du programme ECPD de l'UNICEF qui compte sur un budget de 2.910.000 \$ soit environ 1.500.000 de F CFA.

Le budget nécessaire aux activités planifiées entre fin 1994 et l'an 2000 est estimé à 1.701.000.000 FCFA. Les futures programmes relatifs aux autres catégories d'ECPD ne sont pas inclus dans ce budget. Le détail des informations est donnée à la partie relative au budget.

* Ressources matérielles et techniques

Les ressources matérielles et techniques prévues dans le plan d'action sectoriel sont multiformes. Elles comprennent les vivres disponibles dans les daaras et

institutions destinées aux ECPD, les médicaments mis en place dans les institutions et postes de santé, les équipements divers, le matériel didactique pour la formation ainsi que les compétences techniques des différents acteurs.

La ventilation des ressources matérielle et technique se présente comme suit :

Les Budgets des Programmes spécifiques pourraient être recherchés auprès des Bailleurs de fonds tandis que la Contre-partie, les locaux et les fonctionnaires seraient fournis par le Gouvernement du Sénégal.

* **Ressources humaines :**

Les ressources humaines englobent l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat impliqués dans sa mise en oeuvre ainsi que les ressources recrutées par les différentes institutions dans le cadre des programmes spécifiques et les consultants qui interviendront ponctuellement dans le cadre des études. Les Ministères et partenaires engagés dans le plan décideront de la pertinence de mobiliser des ressources additives.

II.6 - Le Suivi et l'Evaluation

Comme prévu par le PANE du Sénégal en faveur de l'Enfant, le plan d'action sectoriel en faveur des ECPD devra bâtir une structure efficace chargée du suivi, de la réorientation, de la rationalisation des activités et de la prise de toutes les décisions importantes concernant sa mise en oeuvre et ses modalités d'évaluation continu ou périodiques.

Le comité de pilotage qui a supervisé la consultante pourrait être revu et discuté avec qui de droit en vue d'être officialiser pour devenir le cadre institutionnel de suivi des activités. Le comité se réunirait suivant une périodicité de 6 mois pour réviser les activités du programme et assurer une participation effective et active de l'ensemble des partenaires.

Les décisions du comité seront fondées sur un système de collecte de données assurée par les services de base de la DAS, de la DESPS ainsi que l'utilisation des enquêtes réalisées par la Direction Nationale de la Statistique. Les agents concernés devraient bénéficier d'un recyclage en vue d'être conscientisés sur l'importance de leur rôle et de pouvoir harmoniser la présentation des rapports remontés au comité.

Différents indicateurs seront retenus pour le monitoring du plan d'action sectoriel. Parmi ceux-ci on peut dès à présent citer :

- . le nombre d'ECPD touchés par le programme dans chaque catégorie
- . le taux d'utilisation des services de base par les ECPD
- . le taux de fréquentation des centres de santé
- . le nombre de structures améliorées et le nombre d'ECPD intégré
- . le nombre de structures créés et leur capacité d'accueil
- . le volume, le nombre et la valeurs des intrants utilisés

Outre ce suivi/évaluation continu, le plan d'action sectoriel fera l'objet d'une évaluation interne chaque année dont les résultats seront systématisés et vulgarisés auprès des sources pertinentes. Une évaluation intérimaire sera assurée à mi-parcours de l'exécution de chaque

programme spécifique et son évaluation finale interviendra en l'an 2000 pour mesurer les impacts.

II.7 - Présentation détaillée du Budget

Le budget nécessaire aux activités planifiées entre fin 1994 et l'an 2000 est estimé à 1.701.000.000 FCFA. Les futures programmes relatifs aux autres catégories d'ECPD ne sont pas inclus dans ce budget. Le détail des informations relatives au budget complémentaire du plan d'action sectoriel en faveur des enfants en circonstances particulièrement difficile est donnée à par les tableaux qui sont consignés à partir de la page suivante.

Pour mobiliser une partie ces ressources le gouvernement du Sénégal a prôné un certain nombre d'engagement dont certains ont même connu un début d'exécution. On peut noter :

- l'allègement ou le rachat du service de la dette et la réallocation de ces ressources au profit des enfant. Une première opération est déjà réalisée avec le rachat de la dette de l'Argentine dont les fonds sont actuellement gérés avec l'appui de l'UNICEF ;
- la réaffectation des ressources du budget national en vue de doter le secteur de l'enfance des moyens nécessaires à la survie, au développement et à la protection de l'enfant;
- l'affectation de 9% du budget national aux programme de santé conformément aux recommandation de l'OMS.

De plus une bonne partie de l'aide internationale devrait être orientée en direction du secteur des enfants. Les informations données à la section relative aux actions entreprises montre la volonté politique du gouvernement et des donateurs ne fait pas défaut pour le financement du sous-secteur des ECPD.